



***Extrait du Rapport des Travaux de la
1^{ère} Assemblée Générale Ordinaire***

Eséka, le 29 avril 2023



L'Association "**LES CLÉS DU SUCCÈS** » a tenu la 1^{ère} Session Ordinaire de son Assemblée Générale dans l'enceinte du Lycée Classique d'Eséka le 29 avril 2023 dès 13h30, sous la Présidence de **Monsieur Moïse Didier TJECK, son Président Exécutif**.

La liste de présence des membres ayant pris part aux travaux en présentiel et par visioconférence est jointe en annexe du présent rapport.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

1. L'accueil et l'enregistrement des membres ;
2. L'exécution de l'Hymne National ;
3. La lecture de l'Autorisation de Manifestation Publique ;
4. La mise en place du Bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
5. Le mot de bienvenu du Coordonnateur de l'Antenne d'Eséka ;
6. La lecture des rapports :
 - 1) Rapport de l'instance disciplinaire
 - 2) Rapport du Commissariat aux Comptes
 - 3) Rapport d'activités du Président Exécutif
7. La présentation des matrices du Plan Stratégique 2023-2025 et orientations prioritaires du Plan d'Action 2023 ;
8. La présentation du Manuel des procédures administratives, financières et comptables ;
9. La lecture du Rapport final des travaux ;
10. Discours de clôture du Président Exécutif.

Le Bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire était composé de :

- **Président de séance** : Moïse Didier TJECK
- **Rapporteur** : Secrétariat Général
- **Censeur** : NSOA Philippe

A l'issue des travaux, les résolutions suivantes ont été prises :



- ✓ **1^{ère} Résolution** : L'Assemblée Générale charge le Conseil des Sages élargi à d'autres adhérents d'effectuer une mission urgente auprès de l'Antenne d'Eséka pour connaître des problèmes de mise en place d'un Règlement Intérieur particulier, de la discipline et de la gestion financière.

Demande au Bureau Exécutif de tout mettre en œuvre pour l'accomplissement de cette mission.

Les conclusions sont attendues au Bureau Exécutif dans un délai d'un (01) mois pour lui de prendre des mesures conservatoires, en attendant la prochaine Assemblée Générale pour le compte rendu.

2^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale instruis les Coordonnateurs d'Antennes à se conformer aux dispositions prévues à l'article 21 des Statuts, et à transmettre au Bureau Exécutif dans un délai d'un (01) mois leurs textes de fonctionnement particuliers.

Elle demande au Bureau Exécutif de traiter en urgence le Règlement Intérieur Particulier de l'antenne de Douala déjà transmis au Secrétariat Général.

3^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale instruis les Commissaires aux comptes, en collaboration avec la Trésorerie générale, d'élaborer des états financiers conformes aux textes statutaires suivant les règles de l'art et de les transmettre au Bureau Exécutif, puis clarifier le nombre de membres de l'association dans un délai de sept (7) jours.

4^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale a approuvé le Rapport d'activités du Président Exécutif pour la période allant du 07 décembre 2022 au 29 avril 2023.



5^{ème} Résolution : *Le Manuel des procédures administratives, financières et comptables présenté par le Président Exécutif a été approuvé par l'Assemblée Générale et mis en application immédiatement.*

6^{ème} Résolution : *Les matrices d'actions du Plan Stratégique 2023-2025 et les orientations stratégiques prioritaires pour l'année 2023 ont été présentées par le Président Exécutif et validées par l'Assemblée Générale. Le plan stratégique triennal 2023-2025 sera décliné progressivement en plans annuels avec des matrices d'actions détaillées.*

Fait à Eséka, le 29 avril 2023

**(é) Le Secrétaire Général,
Rapporteur de la séance**